

**PAR COURRIEL**

Québec, le 5 décembre 2023

[REDACTED]

**Numéro de dossier : 2311034-322**

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 28 novembre 2023 visant à obtenir le nombre de minorités visibles, de personnes noires et d'Autochtones au sein du ministère de la Culture et des Communications.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.